

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/077/1.1

Feuillet n° 082

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 20 juin 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	32
Votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Sabine MALARD, Arlette VERDIER, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT,.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLÉ, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Serge PEDENON, Francis AUMETTRE donne pouvoir à Bernard DURAND, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Attribution du marché de fournitures et reprise de matériels agricoles

Une consultation a été lancée ayant pour objet l'achat de matériels agricoles en remplacement du matériel actuel avec proposition de reprise et proposition de financement.

AR PREFECTURE

024-20001150-20190626-DE2019077-DE
Reçu le 27/06/2019

Cette prestation est divisée en 2 lots :

- N° 1 L'achat d'un tracteur 4x4 cabine 85CV de type verger ; l'achat d'un broyeur et la reprise d'un tracteur et d'un broyeur
- N° 2 L'achat d'un tracteur 4x4 cabine 120CV à variation continue ; l'achat d'une débroussailleuse et la reprise d'un tracteur et d'une débroussailleuse

La consultation a été publiée le 27 mai 2019 sur le profil acheteur et sur le journal d'annonces légales Sud-Ouest. La remise des offres était fixée au 14 juin 2019.

3 offres ont été déposées

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

CRITERES	PONDERATION
Prix des prestations	50%
Valeur technique	35%
Délai + Service après-vente	15%

Après analyse des offres, les membres de la Commission des marchés, réunis le 25 juin 2019, proposent de retenir les offres les mieux disantes :

- Le LOT 1 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 56 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 14 500€ TTC.
- Le LOT 2 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 118 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 15 000€ TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché au candidat proposé par la commission, à savoir
 - Pour le LOT 1 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 56 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 14 500€ TTC.
 - Pour le LOT 2 à l'entreprise T3M MECADOC PORCHER pour une offre de base à 118 300€ HT et un montant de reprise du matériel actuel à 15 000€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 28/06/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET

